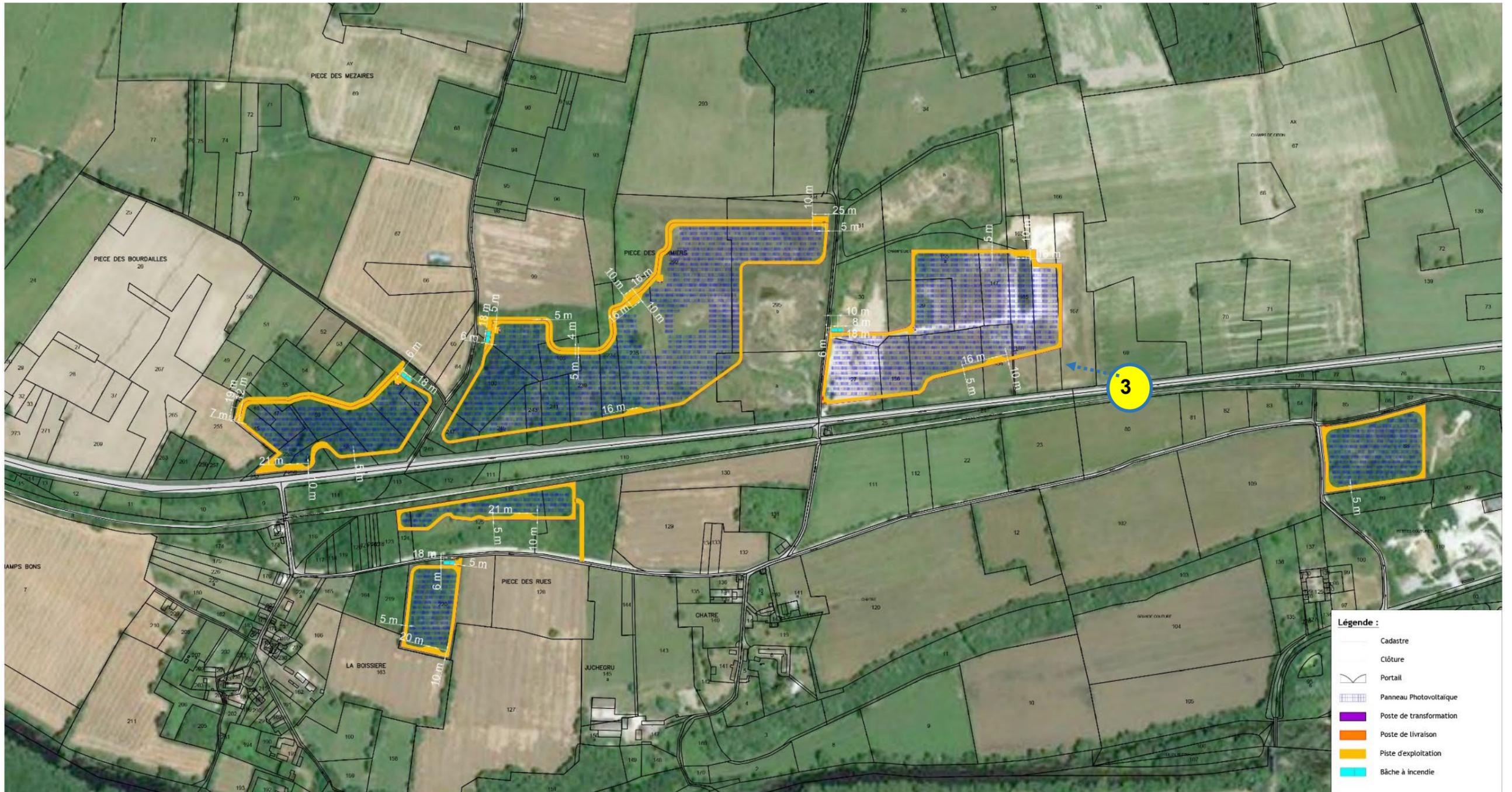




Il n'y a aucun impact depuis le parking du cimetière de Ciron

✓ **Point de vue 3 depuis une fenêtre visuelle sur la D951**

Cette vue se situe sur la D951 au niveau d'une fenêtre visuelle dans la haie qui borde la route. Cette fenêtre s'ouvre vers l'est du projet.





Vue initiale

VUE DE L'EXISTANT DEPUIS LE POINT DE VUE 3 SUR LA D951 EN DIRECTION DE RUFFEC



Position schématique du projet

POSITION SCHEMATIQUE DU PROJET (TRACE ROSE)



Vue du projet

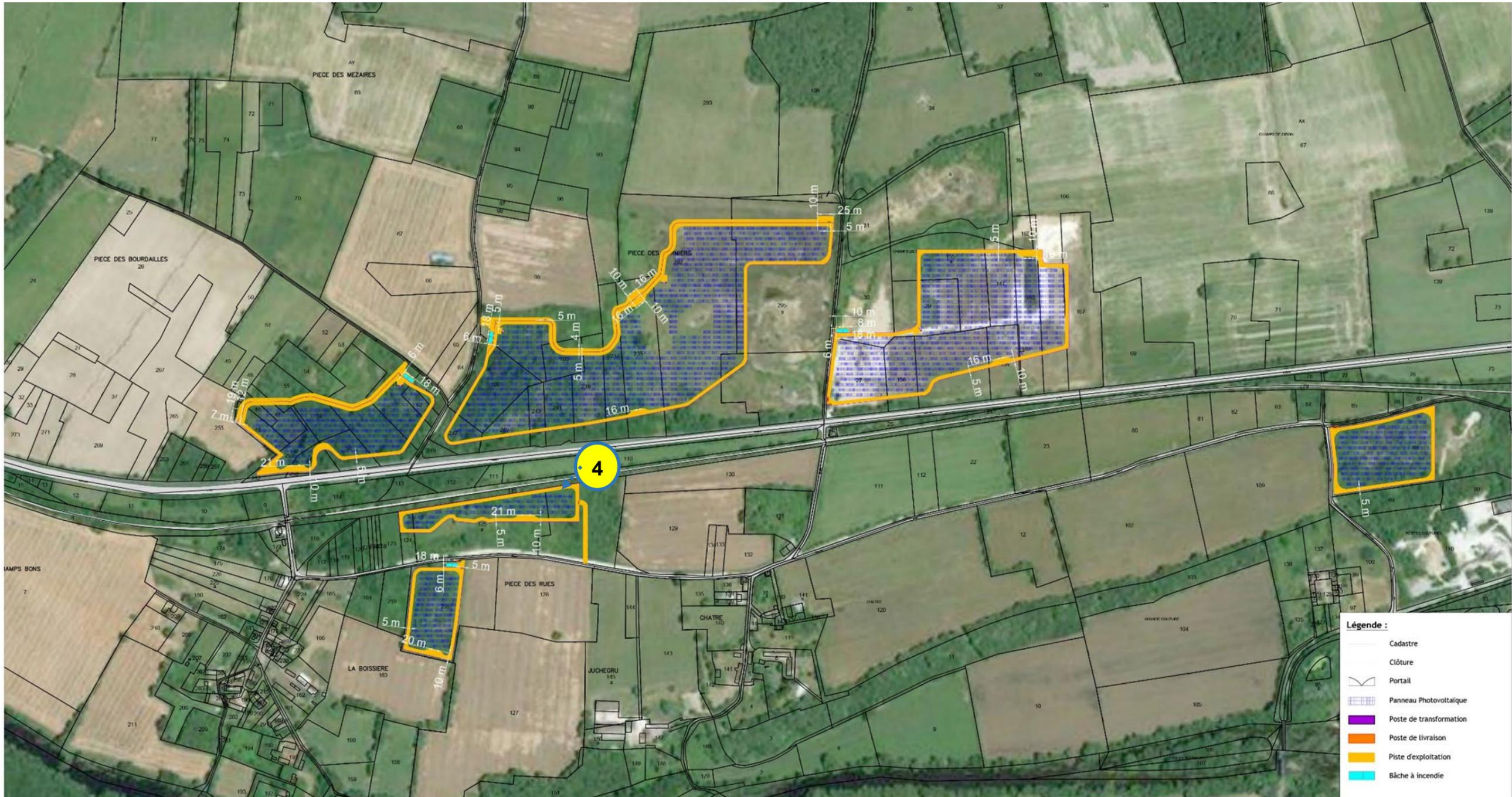
PHOTOMONTAGE REALISTE DU PROJET

Depuis la D951, le projet pourra parfois être perceptible. En effet, cette vue montre qu'à la sortie de Ciron, à l'approche du site de l'ancienne carrière, le projet est visible. Une compensation est à envisager.

Il y a un impact visuel depuis la D951 à l'approche de l'ancienne carrière. Cet impact est moyen, les tables photovoltaïques n'ont pas une émergence importante, il n'y a pas de problème de rapport d'échelle, il s'agit juste d'un impact au niveau de la couleur. Une compensation est à envisager.

✓ **Point de vue 4 depuis le chemin qui passe au cœur du secteur**

Ce point de vue illustre une vue vers le projet à l'échelle du piéton, du randonneur. Les différents secteurs sont traversés par des chemins piétons (GR, coulée verte, chemin rural), les panneaux photovoltaïques sont donc implantés à proximité immédiate de ces chemins.





Vue initiale

VUE DE L'EXISTANT DEPUIS LE POINT DE VUE 4



Position schématique du projet

POSITION SCHEMATIQUE DU PROJET (TRACE ROSE)



Vue du projet (vue estivale)

PHOTOMONTAGE REALISTE DU PROJET



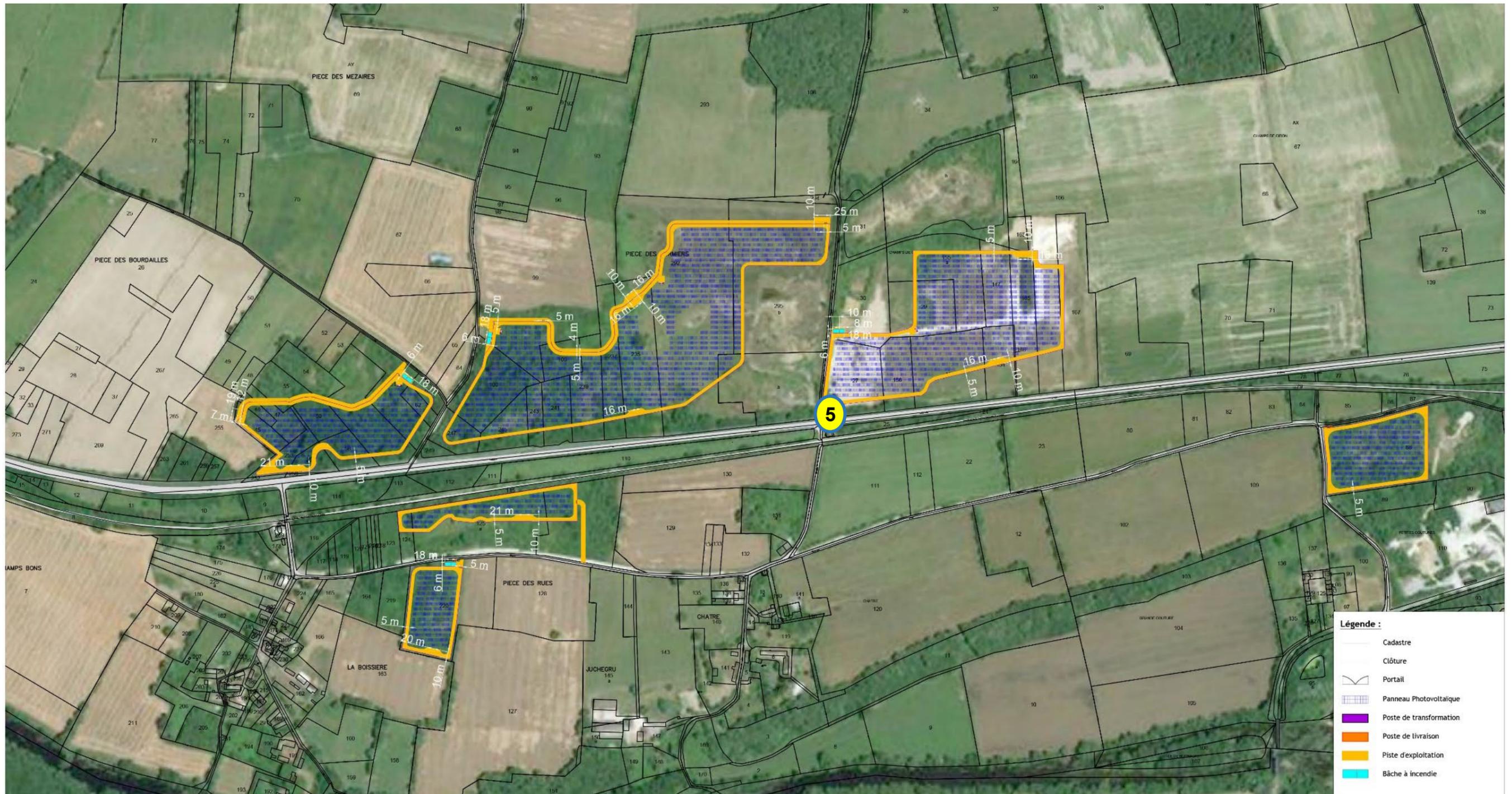
Vue du projet (vue hivernale)

PHOTOMONTAGE REALISTE DU PROJET

Il n'y a aucun impact depuis le chemin qui passe au sud de la D951 (parallèle à la voie verte). La végétation conservée ne change pas la vue actuelle. En hiver, l'impact pourra être plus important car la végétation sera moins épaisse. Ce chemin est un chemin rural qui n'est utilisé que par les agriculteurs et parfois certains randonneurs, il est très secondaire.
L'impact est très faible

✓ **Point de vue 5 depuis la D951 au niveau du portail d'entrée de la partie nord du projet**

Au nord de la D951, la partie est du projet est accessible par un portail situé le long d'un chemin communal. Ce portail permet une fenêtre visuelle sur le projet.



Le portail est latéral à la route, il est visible depuis la départementale mais reste assez discret car il est en retrait et encadré par de la végétation. Le portail et l'entrée de la carrière est principalement visible depuis l'ouest, depuis Ruffec, en direction de Ciron. L'entrée n'est quasiment pas visible en venant de Ciron.



VUE DE L'EXISTANT DEPUIS LE POINT DE VUE 5 AU BORD DE LA D951 EN DIRECTION DE CIRON



POSITION SCHEMATIQUE DU PROJET (TRACE ROSE)



OLD= Obligation légale de débroussaillage

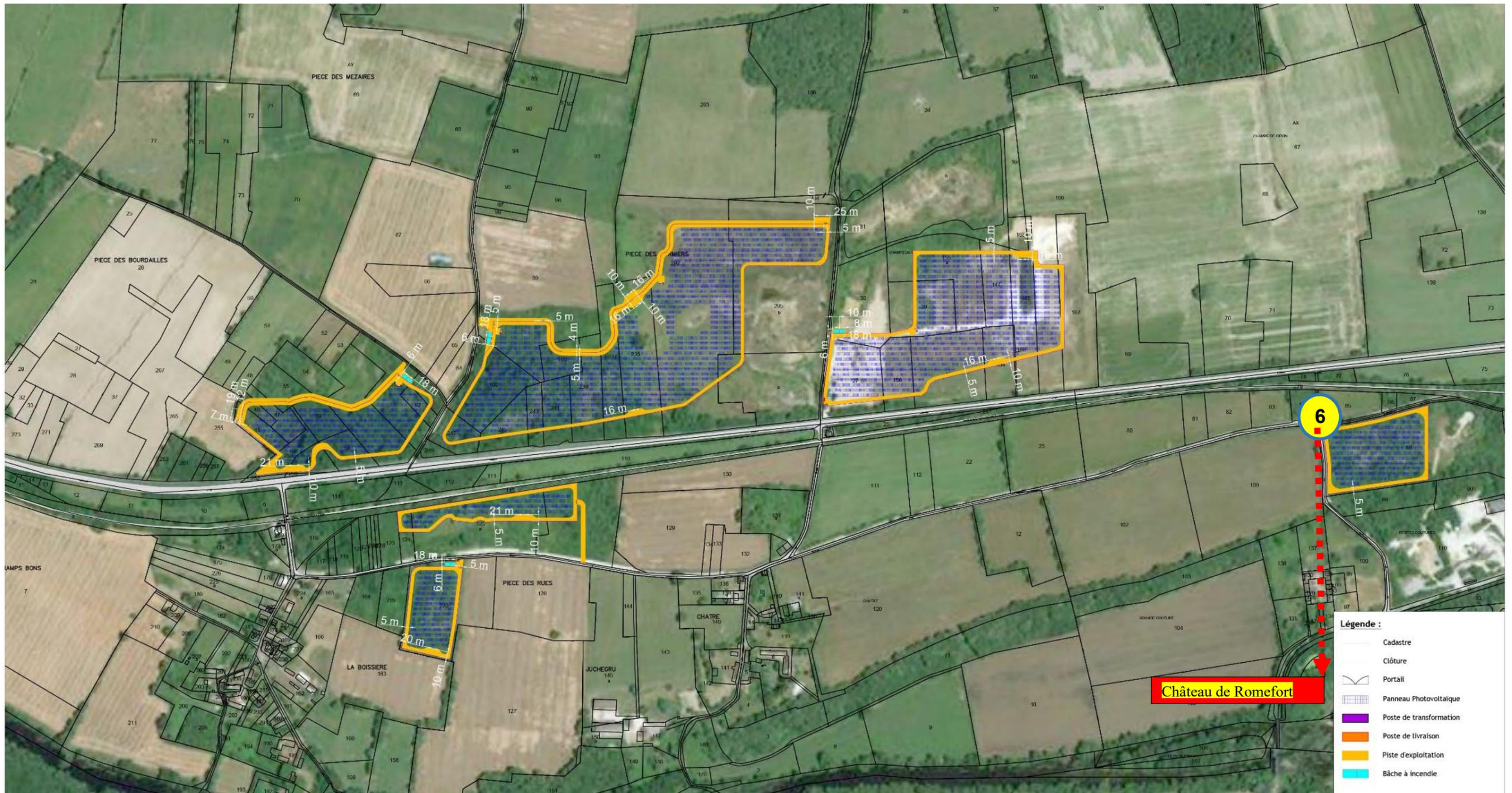
PHOTOMONTAGE REALISTE DU PROJET

Le projet est visible depuis la D951, l'obligation légale de débroussaillage (OLD) génère des fenêtres visuelles vers l'intérieur du site. Le filtre visuel naturel est diminué rendant l'impact moyen.

✓ **Point de vue 6 depuis un point de covisibilité avec le château de Romefort**

Il existe un point de covisibilité entre une zone équipée de panneaux photovoltaïques et le château de Romefort. Ce point se situe au croisement de deux chemins ruraux, l'un parallèle à la D951 et l'autre perpendiculaire et dans l'axe du château de Romefort.

Ces chemins ne sont pas très fréquentés, ils mènent à des anciens sites d'exploitation de carrières, il ne s'agit pas de chemins utilisés par les agriculteurs car les terrains riverains ne sont pas cultivés, il s'agit de friches ou de jachères.



Le chemin de droite est dans l'axe du château de Romefort. Le donjon est visible en arrière-plan.



VUE DE L'EXISTANT DEPUIS LE POINT DE VUE 6 EN DIRECTION DU CHATEAU DE ROMEFORT



PHOTOMONTAGE REALISTE DU PROJET

Les repères paysagers existants sont maintenus, la haie est conservée, l'accotement de part et d'autre du chemin reste enherbé. La clôture avec des poteaux bois et la couleur verte du portail et du poste de livraison s'intègrent bien dans le paysage, les tables photovoltaïques sont en arrière-plan, **l'impact du projet est faible.** La covisibilité avec le château est existante mais le château est discret en arrière-plan, la juxtaposition du projet et du château n'est pas discordante. **Il est d'autant plus faible que les chemins sont peu fréquentés.**

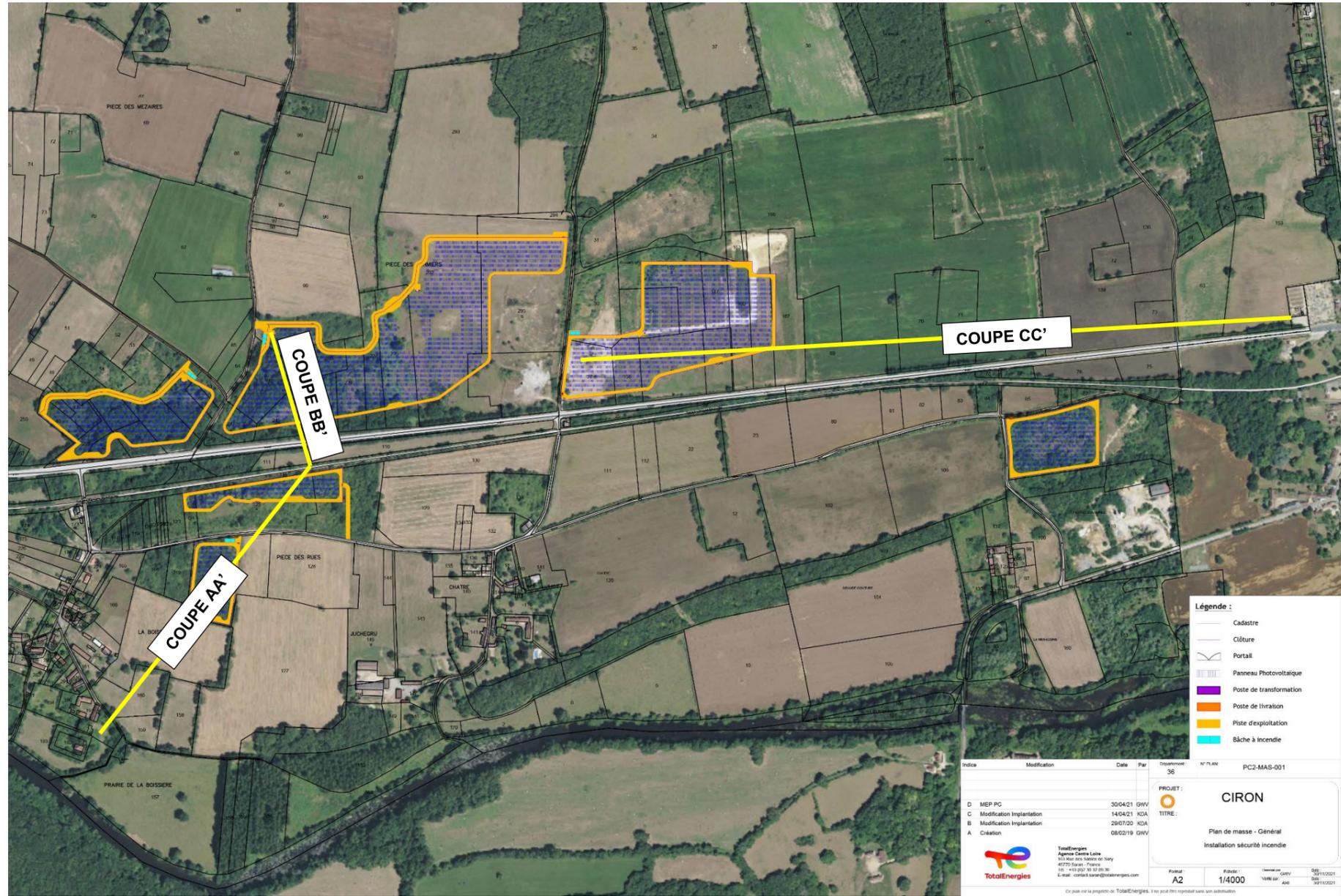
4. Coupes topographiques

Les trois coupes qui suivent permettent d’illustrer ou de renforcer des affirmations faites auparavant au sujet des impacts.

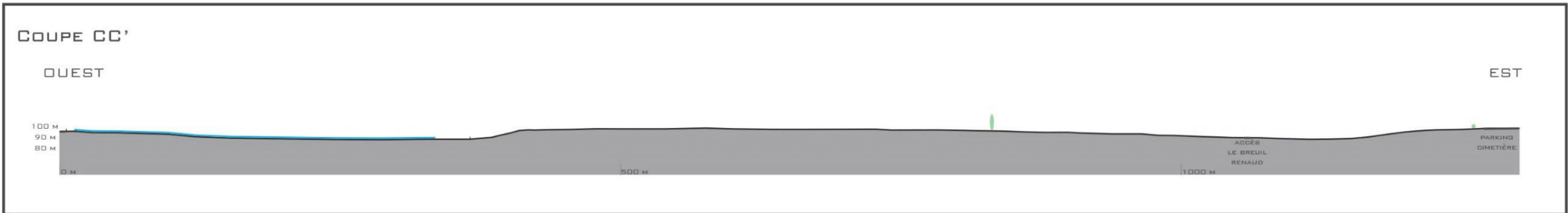
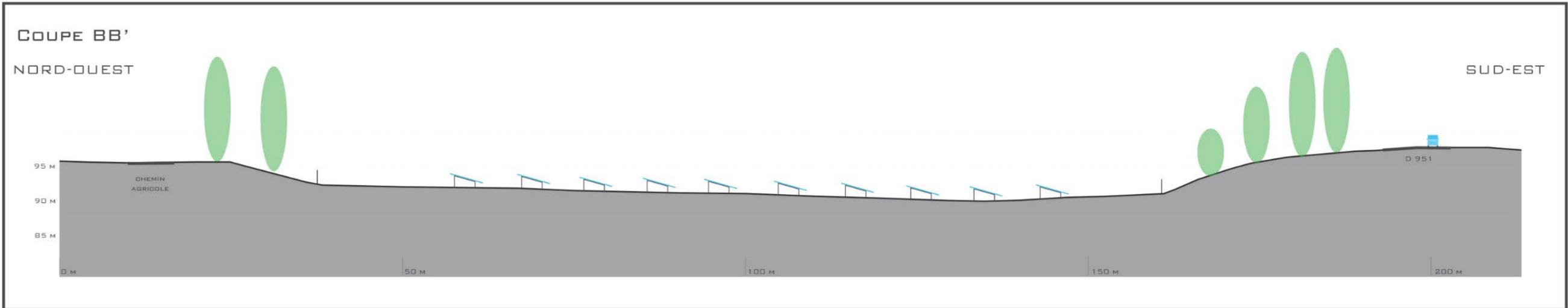
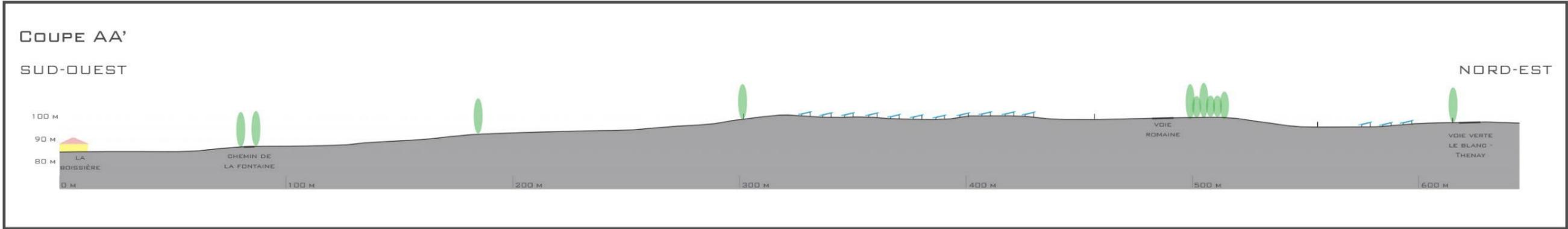
En effet, lors de la justification des points de vue des photomontages (point 1 : Justification des points de vue), il a été écrit que le château de la Boissière était en contre-bas et derrière une succession de fronts boisés, ce qui protégeait l’édifice de la vue du projet photovoltaïque. La coupe AA’ illustre ces faits.

De plus il est dit et montré par les photomontages 3 et 5 que le projet peut être parfois visible depuis la D951 (non visible sur le photomontage 3 et perceptible sur le photomontage 5). La notion de vision uniquement partielle est renforcée par la topographie. En effet, le projet s’intègre dans d’anciennes carrières, les tables sont parfois en fond de ces carrières, elles sont sous le niveau de la route et ne se voient pas depuis celle-ci. La coupe BB’ renforce cette affirmation.

Enfin, le point de vue 2 montre que le projet n’est pas visible depuis le cimetière et l’ouest de Ciron, la coupe CC’ renforce également ceci.



REPERAGE DES COUPES



COUPES PAYSAGERES (SOURCE ENCIS ENVIRONNEMENT)

5. Synthèse des impacts (suite aux photomontages et aux coupes)

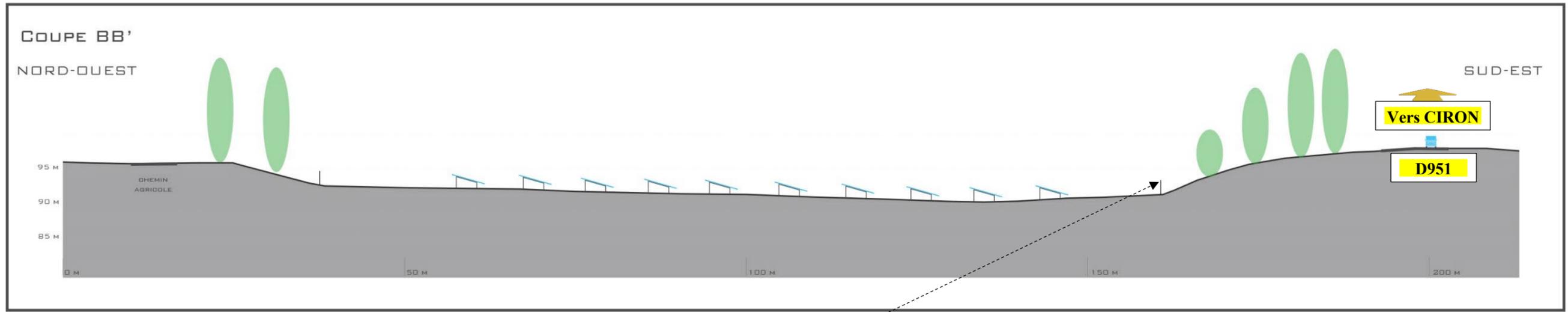
Le tableau suivant reprend les différentes analyses de chaque photomontage afin de qualifier les impacts et d'envisager des mesures de réductions.

POINT DE VUE	REMARQUE SUR L'IMPACT AVANT COMPENSATION	MESURES A ENVISAGER
Point de vue 1 <i>Depuis le château de Romefort</i>	Depuis le sommet du donjon, que ce soit à l'est comme à l'ouest, aucune table photovoltaïque n'est visible. Impact nul	Aucune compensation à prévoir
Point de vue 2 <i>Depuis le parking du cimetière de Ciron</i>	Le photomontage et la coupe CC' confirme qu'il n'est pas possible de voir le projet depuis l'ouest de Ciron. Il n'y a donc pas d'impact depuis Ciron. Impact nul	Aucune compensation à prévoir
Point de vue 3 <i>Depuis une fenêtre visuelle sur la D951</i>	Une ouverture dans la haie à cet endroit permet d'entrevoir la partie est du projet. Les tables photovoltaïques n'ont pas une émergence importante, il n'y a pas de problème d'échelle. Seul le bleu des équipements interpelle. Impact moyen	Il est souhaitable de renforcer la haie à l'est du site (perpendiculaire à la départementale) et dans le même principe, de renforcer ponctuellement la haie en bordure de la D951. Les essences préconisées sont : le prunelier (<i>Prunus spinosa</i>), l'ajonc (<i>Ulex europaeus</i>), le genêt (<i>Cytisus scoparius</i>), le cornouiller mâle (<i>cornus mas</i>), le fusain ailé (<i>Euonymus alatus</i>) et le sureau noir (<i>Sambucus nigra</i>).
Point de vue 4 <i>Depuis le chemin qui passe au cœur du secteur</i>	Il n'y a aucun impact depuis le chemin en été, il peut y avoir un léger impact en hiver à feuilles tombées, cependant, le chemin est très peu fréquenté. Impact très faible	Aucune compensation à prévoir
Point de vue 5 <i>Depuis la D951 au niveau du portail d'entrée de la partie nord du projet</i>	Le projet est visible depuis la D951, l'obligation légale de débroussaillage (OLD) génère des fenêtres visuelles vers l'intérieur du site. Le filtre visuel naturel est diminué Impact moyen	Aucune compensation à prévoir car le débroussaillage est réglementaire
Point de vue 6 <i>Depuis un point de covisibilité avec le château de Romefort</i>	Les structures paysagères sont maintenues en place, la clôture et le poste de livraison s'intègrent bien dans le paysage. Le chemin est très peu fréquenté. La covisibilité avec le château existante mais le château est discret en arrière-plan, la juxtaposition du projet et du château n'est pas discordante. Impact très faible	<ul style="list-style-type: none"> - Prévoir comme sur le photomontage une peinture verte pour le poste de livraison RAL 6003, 6005 ou 6009 - Clore le site avec une clôture d'aspect rustique (poteaux châtaigniers, clôture mailles souples galvanisées).

6. Evitements, réductions, compensations

L'étude de l'état initial a mis en évidence que la végétation et le relief existant étaient des atouts majeurs dans l'intégration du projet. De ce fait, pour ce qui est de l'intégration paysagère, il a été **évit**é de supprimer les écrins boisés existants et de garder la topographie issue de l'exploitation des anciennes carrières.

Ainsi, les tables photovoltaïques sont toutes dans un écran boisé et dans la mesure du possible en dessous du niveau des accès et des observateurs. La coupe BB' depuis la D951 illustre ce principe.



Pour ce qui est des **réductions**, les clôtures ont été mises en pied de talus pour limiter les impacts.

La synthèse des impacts a mis en évidence que les photomontages 3 et 6 pouvaient donner lieu à des **compensations** pour limiter au maximum (voir annuler) les impacts.

✓ Photomontage du point de vue 3

Il est envisagé de renforcer la haie à l'est du site (perpendiculaire à la départementale) et dans le même principe, de renforcer ponctuellement la haie en bordure de la D951.



Cette haie, plantée en limite est du projet vient masquer totalement le projet et annuler tous les impacts. La haie est composée d'essences locales constitutives des haies environnantes et préconisées par le bureau d'étude faune/flore ADEVE.

- Composition des compensations du point de vue 3

Les essences plantées sont : le prunelier (Prunus spinosa), l'ajonc (Ulex europaeus), le genêt (Cytisus scoparius), le cornouiller mâle (cornus mas), le fusain ailé (Euonymus alatus) et le sureau noir (Sambucus nigra).



Prunelier (Prunus spinosa)



Ajonc (Ulex europaeus)



Genêt (Cytisus scoparius)



Cornouiller mâle (cornus mas)



Fusain ailé (Euonymus alatus)



Sureau noir (Sambucus nigra)

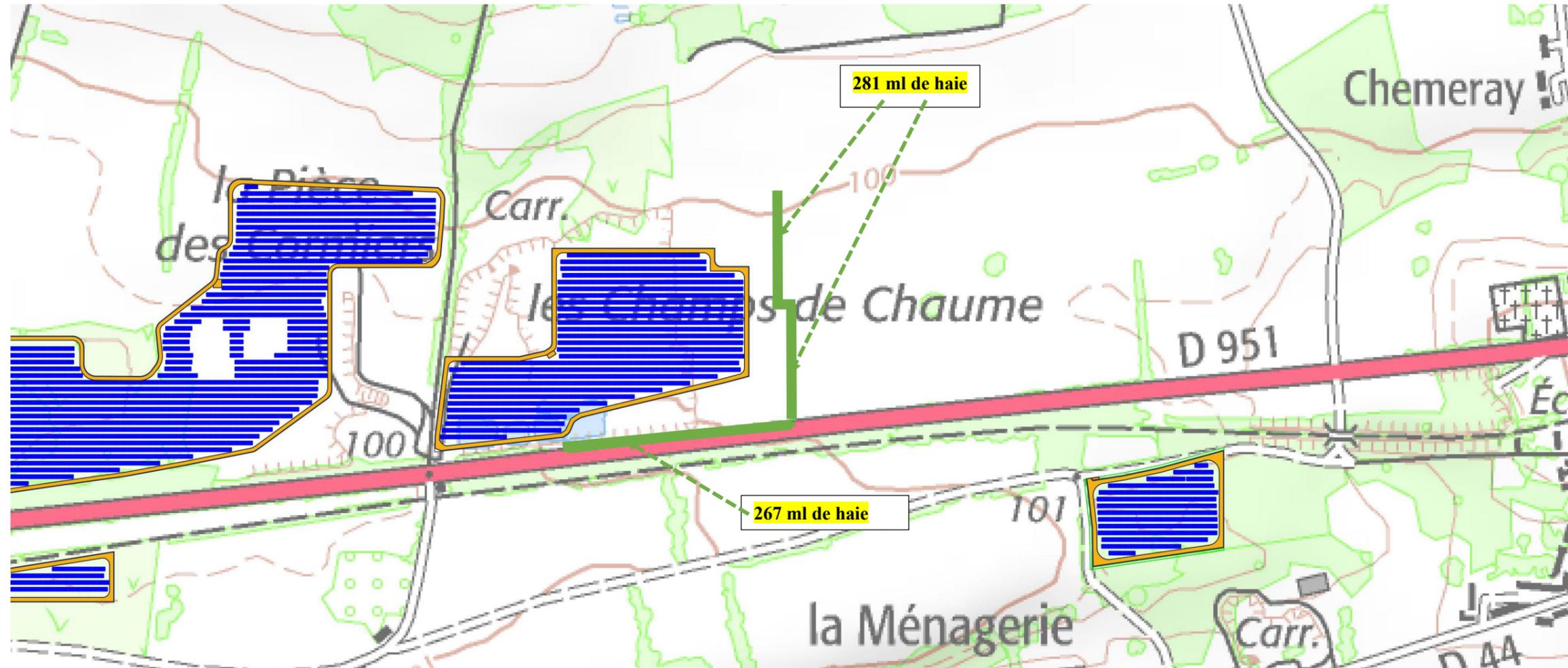
Il est prévu 281 ml de haie en bout du site à l'est (soit 230 pieds d'arbustes en 60/80). A cette plantation, il est prévu de renforcer la haie en façade de la départementale sur 267 ml (soit 150 arbustes en 60/80). **548 ml de haie sont donc prévus d'être compensés.**

Ces arbustes seront équipés de dispositifs anti-lapins et d'un paillage de type BRF au pied (illustrations ci-contre).

Avec cette replantation l'impact devient nul.

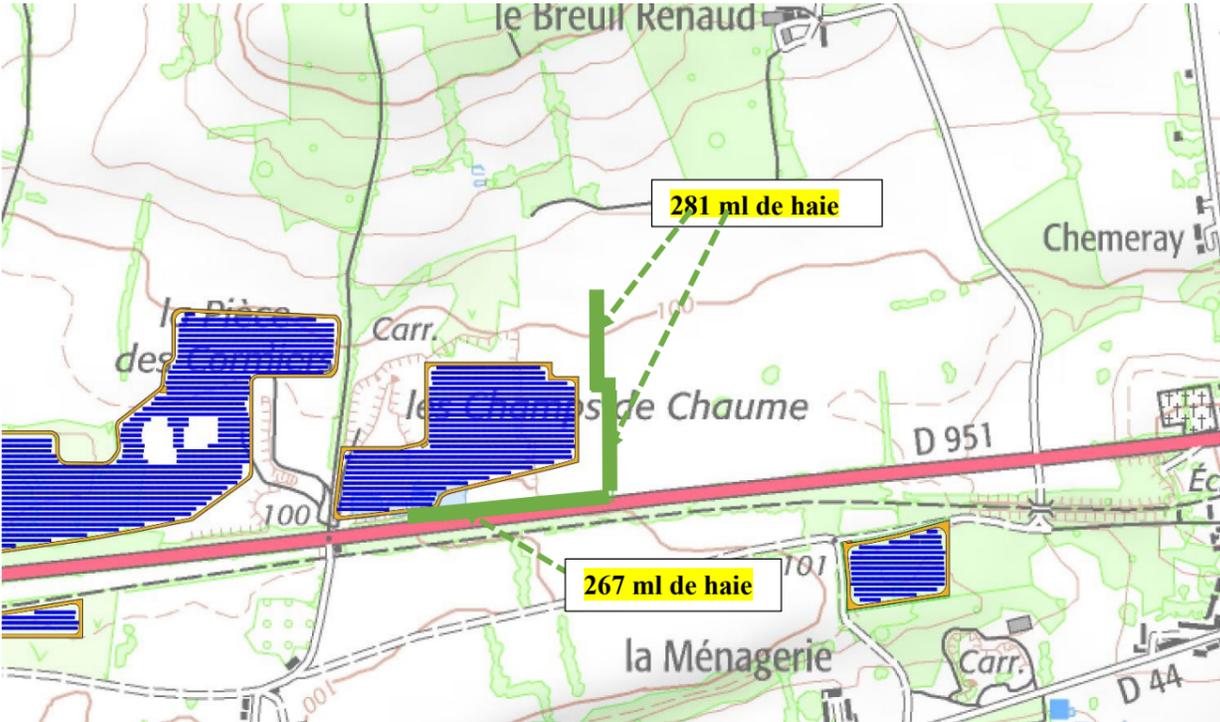


✓ Situation des compensations au niveau du point de vue 3



SITUATION DE LA HAIE COMPENSEE

✓ Tableau récapitulatif des compensations

CODE	1	OBJET	Compensation à hauteur du point de vue 3 depuis la D951
PHASE	Conception		
OBJECTIF			
<p>L'objectif est de replanter 281 ml de haie perpendiculairement à la D951 à l'est du projet (cf carte page précédente) et de renforcer sur 267 ml la haie qui est le long de la D951 en parallèle au projet (cf carte page précédente).</p>			
			
<u>SITUATION DE LA HAIE COMPENSEE</u>			
DESCRIPTION			
<p>Les essences plantées sont : le prunier (<i>Prunus spinosa</i>), l'ajonc (<i>Ulex europaeus</i>), le genêt (<i>Cytisus scoparius</i>), le cornouiller mâle (<i>cornus mas</i>), le fusain ailé (<i>Euonymus alatus</i>) et le sureau noir (<i>Sambucus nigra</i>). Les pieds sont plantés sur 2 lignes en quinconces pour obtenir une haie à terme de 2 m de large. Le pied des arbustes seront paillés de BRF sur toute la largeur des végétaux. Force des végétaux : 60/80</p>			
RESULTAT ATTENDU			
<p>Le résultat attendu est une haie épaisse masquante de 2 m de large pour masquer la vue sur les tables photovoltaïques. Les végétaux seront laissés en port libre.</p>			
A	Résultat optimum à 2 ans		
COÛT PRÉVISIONNEL	35 € du ml (X2 si la ligne est doublée) soit 19180 € pour les 548 ml (NB : les 267 ml sont en réalité du renforcement, le coût réel sera donc moindre) - Entretien = 2€ / ml / an soit 1096€		

✓ **Photomontage du point de vue 6** (*Depuis un point de covisibilité avec le château de Romefort*)

- *Composition et situation des compensations du point de vue 3*

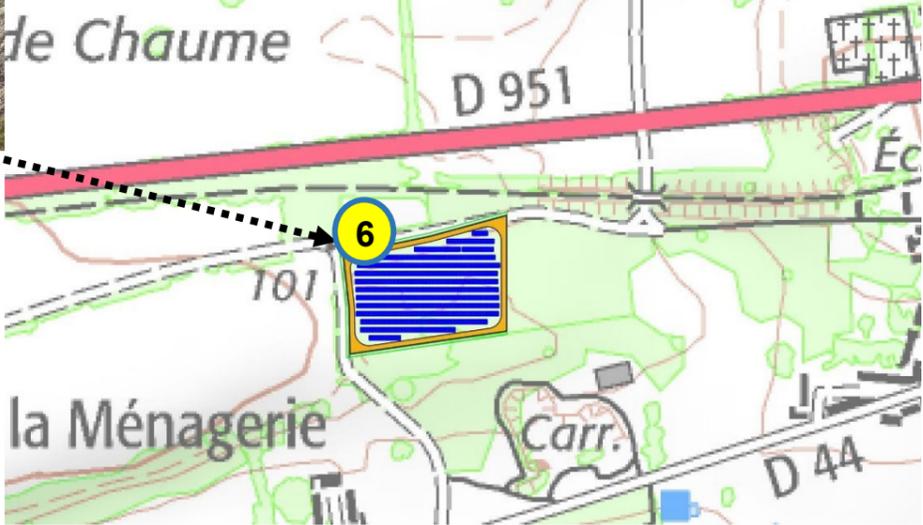
Le photomontage réalisé montre que les haies existantes sont conservées.

Pour réduire les impacts, le poste de livraison et le portail sont peints en vert (RAL 6003, 6005 ou 6009) et la clôture est d'aspect rustique (piquets de châtaigner et grillage souple galvanisé).



Poste de livraison et de transformation

PHOTOMONTAGE AU POINT 6



- Tableau récapitulatif des compensations

CODE	1	OBJET	Compensation à hauteur du point de vue 6 depuis le chemin périphérique
PHASE	Conception		
OBJECTIF			
L'objectif est de diminuer l'impact visuel du poste de livraison et de la clôture périphérique.			
DESCRIPTION			
Pour réduire les impacts, le poste de livraison et le portail sont peints en vert (RAL 6003, 6005 ou 6009) et la clôture est d'aspect rustique (piquets de châtaigner et grillage souple galvanisé).			
RESULTAT ATTENDU			
L'objectif est d'avoir un poste de livraison moins prégnant et une clôture intégrée dans la haie existante.			
A	Résultat immédiat		
COUT PREVISIONNEL	5000 €		

III. SYNTHÈSE GÉNÉRALE

Les photomontages ont montré que les impacts étaient limités compte tenu de la végétation et du relief. Cependant, certaines compensations ont été envisagées pour optimiser l'intégration du projet. De ce fait, les plantations faites, le choix de clôtures et des peintures des postes de livraison font en sorte que les impacts sont minimisés.

POINT DE VUE	IMPACT AVANT COMPENSATION	IMPACT APRES COMPENSATION
Point de vue 1 <i>Depuis le château de Romefort</i>	Impact nul	Impact nul
Point de vue 2 <i>Depuis le parking du cimetière de Ciron</i>	Impact nul	Impact nul
Point de vue 3 <i>Depuis une fenêtre visuelle sur la D951</i>	Impact moyen	Impact nul
Point de vue 4 <i>Depuis le chemin qui passe au cœur du secteur</i>	Impact très faible	Impact très faible
Point de vue 5 <i>Depuis la D951 au niveau du portail d'entrée de la partie nord du projet</i>	Impact moyen	Impact moyen
Point de vue 6 <i>Depuis un point de covisibilité avec le château de Romefort</i>	Impact très faible	Impact très faible

Du fait du respect des structures végétales en place, de l'implantation du projet dans la topographie existante, de quelques renforcements de haies, de la peinture des postes de livraisons en vert, et du choix de clôtures d'aspects rustiques, le projet s'intègre au mieux dans le paysage.

L'impact paysager général du projet est FAIBLE.